

ADHESION/CONVENTION pour ASSOCIATION 20__ / - 20__

Nouveau Membre <input type="checkbox"/>		Renouvellement <input type="checkbox"/>	
Nom de l'association			
Site internet			
Adresse du siège :			
Contacts	Nom & Prénom	Email	Téléphone
Président(e) de l'association			
Responsable à contacter			

Attestation d'assurance remise au CSLP, valable pour responsabilité civile pour dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers au cours ou à l'occasion des activités définies ci-après

Valable de janvier n à janvier n+1 Valable de janvier n+1 à janvier n+2
 Valable de septembre n à septembre n+1

L'association adhérente s'engage à **respecter le règlement intérieur dont elle a pris connaissance** et notamment :

- supporter l'intégralité des frais de remise en état des lieux, mobiliers et matériels, en cas de dégradation lors de sa présence dans les locaux ;
- assurer le rangement, le nettoyage, le balayage des abords, le lavage, rinçage et séchage des objets utilisés, la propreté des toilettes ; en cas de non-respect, le CSLP fera effectuer le nettoyage et l'entretien aux frais de l'association ;
- se conformer aux différentes dispositions légales et réglementaires en vigueur (règlement des spectacles, frais SACEM, réglementation URSSAF, personnel embauché...)
- en cas d'accueil de mineurs, respecter les consignes particulières les concernant exposées dans le règlement intérieur et les faire connaître aux responsables légaux ;
- s'assurer que toutes les sorties de sécurité restent dégagées pendant l'activité ; l'animateur formé à la sécurité sera présent en permanence pendant l'activité ou l'événement ;
- respecter et faire respecter les consignes liées au partage des locaux entre les associations ;
- assurer pendant l'activité ou l'événement la sécurité des biens et personne pour tout risque de vandalisme, agression, accident, les locaux étant ouverts au public ;
- fermer toutes les issues (fenêtres, vasistas, volets, portes, portes extérieures) en fin d'activité, enclencher l'alarme et fermer la barrière le soir après 23h.

Chaque participant à l'une des activités devra être adhérent au CSLP. Pour organiser un événement ou un stage ouvert aux non-adhérents au CSLP, l'association devra s'acquitter d'un droit de 60 € par lot de 5 jours maximum.

L'association a pris connaissance du règlement intérieur Adhésion 60 € 30 € *
 L'association a reçu un trousseau de clés et son code d'accès Salle 60 € *

L'association hébergée s'engage à participer activement (par son responsable, son animateur et/ou un adhérent à l'activité) à 2 événements organisés par le CSLP sur la saison : 1 événement avant le 31 décembre de l'année en cours et un événement à partir de 1er janvier de l'année à venir (obligation ramenée à 1 participation pour les associations de moins de 10 adhérents (voir le planning des WE) ** :

Activité CSLP	Date

* Association qui ne propose pas une activité récurrente mais un stage ou un événement exceptionnel.

** Les associations qui ne proposent pas une activité récurrente en sont dispensées.



ACTIVITE(S), STAGE ou EVENEMENT animé(s) par l'association à la MdQ

N°	Nom de l'activité ou de l'événement	Jours	Horaires
1			
2			
3			

N°	Nom de l'animateur	Diplômes remis au CSLP	Formé à la sécurité
1			
2			
3			

N°	Public concerné	Tarif	Nb max/séance	Salle
1				
2				
3				

CONSIGNES pour les INTERVENTIONS et le DEPANNAGE

Si vous constatez un problème sur le bâtiment comme :

- fuite d'eau, coupure d'eau, mauvais fonctionnement des appareils sanitaires, infiltration d'eau ;
- coupure électrique totale ou partielle, équipement électrique endommagé ;
- problème de serrurerie ou volets roulants ;
- problème de chauffage etc. ;

vous devez :

- 1) **Aux heures de bureau**, contacter **impérativement** le service de la mairie en charge de la maintenance :

Mr Morade HAIMOUDI au 06 14 99 88 42 (heures ouvrables)

- 2) **En dehors des heures de bureau**, contacter **impérativement** :

" ALLO TOULOUSE" au 05 61 22 22 22

Merci d'informer le CSLP de votre démarche par mail à communicationcslp@gmail.com

Lu et approuvé, à Toulouse le.....

Le responsable de l'association

Le représentant du CSLP.....